



[Next-up Organisation](#) 07 08 2010

**L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) publie trimestriellement un tableau complet des statistiques sur la téléphonie mobile, néanmoins il a fallu réaliser une demande pour obtenir le chiffre ESSENTIEL qui n'apparaît jamais, celui du nombre de personnes ne possédant aucun téléphone mobile : ce chiffre est de 27 %, ce qui veut dire que plus d'un français sur quatre ne possède pas de téléphone mobile !**

Les médias et de milliers de sites internet diffusent des commentaires sur la téléphonie mobile, notamment sur le taux de pénétration qui est le rapport du nombre d'abonnements par rapport à la population, celui-ci étant maintenant souvent supérieur à 100 % dans certaines villes de France. Cet aspect masque une réalité, en effet, il faut savoir que le nombre d'utilisateurs de mobiles peut baisser et parallèlement le taux de pénétration peut augmenter, c'est en principe ce qui risque à très court terme de se produire à l'analyse des évolutions.

Même si les derniers chiffres publiés par l'ARCEP pour la France [montrent une stagnation et un basculement historique par rapport à la téléphonie filaire](#), globalement la croissance dans la téléphonie mobile européenne est [une exception française](#) qui est certainement due à la performance d'une totale désinformation sur les risques biologiques et sanitaires savamment orchestrée non seulement par les Telcos (*Industriels des Télécommunications*) mais en synergie avec les politiques.

Lorsque Alain Gest le rapporteur de [l'OPECST \(Assemblée Nationale & Sénat\)](#) répète sans relâche à qui veut l'entendre : " 41 Volts par mètre sont le repère, pas le niveau d'exposition", de facto il roule pour les Talcos qui se servent de ces chiffres irréels (valeurs létales) opposables pour rassurer la population et les élus locaux. Il faut savoir que dans le système bien huilé des rapports officiels de mesures réalisées par l'ANFR (faisant partie intégrante du système, [le cas Marc Dizerbo, manquement au devoir de réserve](#)) apparait immuable la sempiternelle conclusion : ces mesures sont des dizaines de fois inférieures aux normes en vigueur ! Le problème étant, comme le dénonce sans arrêt notre ami [Marc Filterman](#), que les valeurs opposables du [décret 2002-775](#) sont issues des références ICNIRP (organisation de droit privé !) [basées sur une durée de référence de 6 minutes](#) qui est l'autorégulation du corps [\[Dossier complet\]](#), après cette période le corps ne régule plus. Force est de constater que l'ANFR oppose ces valeurs pour une période de 24h sur 24h aux riverains d'antennes relais !

Cet anachronisme criminel, n'est pas le seul de l'ANFR qui s'investit beaucoup en propagande pour rassurer les citoyens et qui porte aussi la responsabilité des conditions totalement illégales du déploiement actuel massif des Répéteurs Hertiens [\[Dossier RH\]](#) par les opérateurs mobiles [\[RH de la TM : les chiffres\]](#).

Dans ces conditions, pour soutenir le combat de salubrité publique engagé face à des "autistes", nous devons non seulement accentuer la sensibilisation de la population sur la réalité : la téléphonie mobile déployée avec la technologie actuelle d'irradiation massive artificielle par les micro-ondes de la population est toxique, mais aussi **frapper (en toute légalité !) où cela fait mal, c'est-à-dire aux "portefeuilles"**. En réalité c'est la "sainte trouille", qu'ont les Telcos et certains politiques à l'égard du combat des organisations, associations & collectifs militants !

### **L'objectif de sensibilisation = électrochoc salutaire.**

Passer de **73 %** de personnes qui possèdent un ou plusieurs téléphones mobiles actuellement à **66 %** est un objectif qui n'est pas utopiste à court terme, cela aurait pour conséquence un électrochoc salutaire !

**Soit un français sur trois sans téléphone mobile !.**

Un autre avertissement d'une grande portée économique qui aurait aussi un impact sanitaire salvateur direct, notamment vis-à-vis des Collectivités locales (premiers bailleurs de sites d'antennes relais de France) serait [la mise en œuvre massive par les citoyens de procédures de demandes de dégrèvement de la Taxe Foncière](#) (dévalorisation du patrimoine). Nous sommes sûrs que si ces actions se développent, d'abord un Maire y réfléchirait à deux fois avant d'autoriser la création d'un site d'antennes relais qui dépend de ses prérogatives et le gouvernement sera contraint de prendre enfin ses responsabilités face à la réalité de l'impact engendré sur les finances publiques [\[Midi Libre 07 08 2010 : Antennes relais Lucien Castelli "le champion des ondes"\]](#).